

**PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE MÉTABETCHOUAN-LAC-À-LA-CROIX**

Séance ordinaire du 13 janvier 2020

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Métabetchouan–Lac-à-la-Croix, tenue le 13 janvier 2020 à 19 h, à la mairie de Métabetchouan-Lac-à-la-Croix.

Sont présents les conseillers : Luc Maltais, Évans Potvin, Richard Lapointe, Martin Voyer

Sont absents les conseillers : Lévis Duchesne, Sylvain Lavoie

Sous la présidence de M. André Fortin, maire

Sont aussi présents : Marie-Hélène Boily, directrice générale
Maryse Tremblay, greffière adjointe

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

À 19 h, le quorum étant atteint, M. le maire, André Fortin ouvre la séance.

2. 001.01.2020 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

M. Luc Maltais propose, appuyé par M. Martin Voyer d'accepter l'ordre du jour tel que lu et rédigé par le greffier, incluant les points ajoutés aux affaires nouvelles s'il y a lieu.

- 1. Ouverture de la séance**
- 2. Lecture et adoption de l'ordre du jour**
- 3. Approbation des procès-verbaux de la séance ordinaire du 16 décembre 2019 et des séances extraordinaires du 16 décembre 2019**
- 4. Rapport d'activités du conseil**
 - 4.1 Administration et développement**
 - 4.1.1 Approbation de la liste des comptes couvrant la période du 3 décembre 2019 au 13 janvier 2020
 - 4.1.2 Avis de motion et présentation du projet de Règlement no 257-2020 relatif à l'augmentation du Fonds de roulement
 - 4.1.3 Rapport annuel concernant l'application du Règlement no 228-2018 sur la gestion contractuelle
 - 4.1.4 Autorisation de travaux Association du 3e chemin en vertu du Programme de compensation financière pour l'entretien des chemins privés
 - 4.1.5 Offre à la population pour les services d'un bureau mobile au député de Lac-Saint-Jean
 - 4.1.6 Adjudication d'un emprunt par obligations au montant de 2 904 000 \$ qui sera réalisé le 27 janvier 2020
 - 4.1.7 Résolution de concordance et de courte échéance relativement à un emprunt par obligations au montant de 2 904 000 \$ qui sera réalisé le 27 janvier 2020

4.2 Gestion du territoire

- 4.2.1 Autorisation de signataires - Contrat de rétrocession d'un terrain résidentiel à intervenir avec M. Michael Turcotte et Mme Karine Marcotte - 520, rue des Prés
- 4.2.2 Autorisation de signataires - Entente d'évaluation pour des travaux majeurs à intervenir avec Hydro-Québec - Prolongement des installations électriques développement domiciliaire domaine du Plateau
- 4.2.3 Renouvellement d'une entente avec le Service d'aide à la rénovation patrimoniale (SARP)

4.3 Culture, tourisme, loisirs et qualité de vie

- 4.3.1 Octroi d'un contrat à Mageco Consultants inc. - Services professionnels dans le cadre du projet de développement d'une fosse à neige à l'aréna
- 4.3.2 Octroi d'un contrat à M. Laval Caron - Mise à niveau du concept du mobilier de restauration à l'aréna et décoration
- 4.3.3 Adoption du rapport financier 2019-2020 de la Route verte dans le cadre du Programme d'aide aux infrastructures de transport actif - Véloce III

4.4 Rapport des activités du conseil

- 4.4.1 Représentation du conseil municipal, dons et subventions

5. Dépôt de la correspondance

6. Affaires nouvelles

7. Période de questions des citoyens

8. Levée de la séance

Adoptée à l'unanimité

3. 002.01.2020 APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 16 DÉCEMBRE 2019 ET DES SÉANCES EXTRAORDINAIRES DU 16 DÉCEMBRE 2019

Considérant qu'une copie des procès-verbaux de la séance ordinaire du 16 décembre 2019 et des séances extraordinaires du 16 décembre 2019 ont été remises à chaque membre du conseil à l'intérieur du délai prévu à l'article 333 de *la Loi sur les cités et villes*, M. Richard Lapointe propose, appuyé par M. Évans Potvin d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 16 décembre 2019 et des séances extraordinaires du 16 décembre 2019 tels que rédigés par le greffier, en tenant compte, s'il y a lieu, des corrections et/ou commentaires ci-dessous décrits.

Adoptée à l'unanimité

INTERVENTION SUR LE PROCÈS-VERBAL

Aucun commentaire.

4.1 ADMINISTRATION ET DÉVELOPPEMENT

4.1.1 003.01.2020 APPROBATION DE LA LISTE DES COMPTES COUVRANT LA PÉRIODE DU 3 DÉCEMBRE 2019 AU 13 JANVIER 2020

Certificat de disponibilité de crédit

Je, soussignée, Marie-Pier Lapointe, directrice des finances et trésorière, fait part qu'il y a des crédits budgétaires disponibles pour la liste des comptes qui fait partie intégrante du présent procès-verbal.

Marie-Pier Lapointe
Directrice des finances et trésorière

M. Luc Maltais propose, appuyé par M. Richard Lapointe d'approuver la liste des comptes de la Ville de Métabetchouan–Lac-à-la-Croix couvrant la période du 3 décembre 2019 au 13 janvier 2020 laquelle totalise la somme de 847 991,48 \$. Ces comptes ont été payés conformément au règlement n° 51-2007 qui décrète les règles de contrôle et de suivi budgétaire de la Ville.

Adoptée à l'unanimité

4.1.2 **AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT NO 257-2020 RELATIF À L'AUGMENTATION DU FONDS DE ROULEMENT**

M. Richard Lapointe donne avis de motion qu'à une prochaine séance, sera soumis, pour adoption, le Règlement n° 257-2020 relatif à l'augmentation du fonds de roulement de la Ville de Métabetchouan–Lac-à-la-Croix.

Un projet de ce Règlement est présenté séance tenante.

4.1.3 **004.01.2020 RAPPORT ANNUEL CONCERNANT L'APPLICATION DU RÈGLEMENT NO 228-2018 SUR LA GESTION CONTRACTUELLE**

M. Martin Voyer propose, appuyé par M. Évans Potvin :

Le conseil municipal confirme, conformément à l'article 573.3.1.2 de la *Loi sur les cités et villes* que l'application du Règlement n° 228-2018 portant sur la gestion contractuelle de la Ville de Métabetchouan–Lac-à-la-Croix n'a soulevé aucune problématique ou situation particulière au cours de l'année 2019 et que les mesures suivantes ont été appliquées :

1. Mesures favorisant le respect des lois applicables qui visent à lutter contre le truquage des offres
2. Mesures visant à assurer le respect de la Loi sur la transparence et l'éthique en matière de lobbyisme et du Code de déontologie des lobbyistes adopté en vertu de cette loi
3. Des mesures ayant pour but de prévenir les gestes d'intimidation, de trafic d'influence ou de corruption
4. Des mesures ayant pour but de prévenir les situations de conflits d'intérêts
5. Des mesures ayant pour but de prévenir toute autre situation susceptible de compromettre l'impartialité et l'objectivité du processus de demandes de soumissions et de la gestion du contrat qui en résulte
6. Des mesures visant à encadrer la prise de toute décision ayant pour effet d'autoriser la modification d'un contrat

Adoptée à l'unanimité

4.1.4 **005.01.2020 AUTORISATION DE TRAVAUX ASSOCIATION DU 3E CHEMIN EN VERTU DU PROGRAMME DE COMPENSATION FINANCIÈRE POUR L'ENTRETIEN DES CHEMINS PRIVÉS**

Considérant l'article VIII intitulé « travaux majeurs » du Programme de compensation financière pour l'entretien des chemins privés;

Considérant que cet article prévoit que suite à la production du rapport détaillé des revenus et dépenses d'entretien du chemin privé, si le montant maximal de la compensation financière à laquelle une association a droit n'est pas utilisé, la différence sera déposée dans un fonds administré par la Ville pour une durée maximale de cinq (5) ans afin de permettre la réalisation de travaux majeurs;

Considérant que l'Association des propriétaires de chalets du 3^e chemin, dans une correspondance du 30 octobre 2019 désire se prévaloir de ce fonds afin de réaliser des travaux d'entretien d'asphaltage dans l'emprise du chemin existant, le tout pour la somme de 8 697,54 \$ plus les taxes applicables.

À ces causes, M. Luc Maltais propose, appuyé par M. Martin Voyer :

D'accepter les travaux soumis par l'Association des propriétaires de chalets du 3^e chemin, le tout conditionnel aux résultats des rapports détaillés des revenus et dépenses à être produits annuellement.

Adoptée à l'unanimité

4.1.5 **006.01.2020 OFFRE À LA POPULATION POUR LES SERVICES
D'UN BUREAU MOBILE AU DÉPUTÉ DE LAC-
SAINT-JEAN**

Considérant que dans un esprit de rendre un service direct dans la localité des citoyens, le député de Lac-Saint-Jean M. Alexis Brunelle-Duceppe a décidé d'aller avec son équipe à la rencontre de citoyens dans toutes les municipalités de la circonscription;

Considérant que les citoyens pourront avoir accès dans les locaux de la Mairie à un service de résolution de problème dans les dossiers suivants :

- Assurance emploi
- Immigration
- Pension de vieillesse
- Supplément de revenu garanti
- Prestation canadienne pour enfants
- Dossiers touchant la TPS
- Aide à la recherche de financement pour les organismes et les municipalités

Considérant qu'il n'y aura aucune représentation à des fins partisans et que le député ainsi que ses adjoints ne pourront solliciter des contributions, entamer des discussions partisans ou faire de la recherche de soutien politique lors de ces visites;

Considérant que l'article 91 de la *Loi sur les Compétences municipales* prévoit que toute municipalité peut prêter assistance aux personnes physiques défavorisées ou dans le besoin et créer toute initiative de bien-être à la population.

À ces causes, M. Luc Maltais propose, appuyé par M. Martin Voyer :

D'autoriser M. Alexis Brunelle-Duceppe, député de Lac-Saint-Jean et son équipe à installer un bureau mobile dans les locaux de la Ville de Métabetchouan—Lac-à-la-Croix, dont les services débiteront à la mi-janvier et d'autoriser la gratuité des espaces occupés. Aucune représentation ou sollicitation à des fins partisans ne se fera sur les lieux.

Adoptée à l'unanimité

4.1.6 **007.01.2020 ADJUDICATION D'UN EMPRUNT PAR OBLIGA-
TIONS AU MONTANT DE 2 904 000 \$ QUI SERA
RÉALISÉ LE 27 JANVIER 2020**

Considérant que, conformément aux règlements d'emprunts numéros 83-2009, 68-2008, 82-2009, 166-2014, 152-2013, 147-2013, 202-2016, 198-2016 et 231-2018, la Ville de Métabetchouan—Lac-à-la-Croix souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance;

Considérant que la Ville de Métabetchouan--Lac-à-la-Croix a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal », des soumissions pour la vente d'une émission d'obligations, datée du 27 janvier 2020, au montant de 2 904 000 \$;

Considérant qu'à la suite de l'appel d'offres public pour la vente de l'émission désignée ci-dessus, le ministère des Finances a reçu trois soumissions conformes, le tout selon l'article 555 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, chapitre C-19) ou l'article 1066 du Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C-27.1) et de la résolution adoptée en vertu de cet article :

1 - VALEURS MOBILIÈRES DESJARDINS INC.

217 000 \$	2,00000 %	202 ¹
222 000 \$	2,00000 %	202 ²
227 000 \$	2,10000 %	202 ³
234 000 \$	2,15000 %	202 ⁴
2 004 000 \$	2,15000 %	202 ⁵

Prix : 98,52500

Coût réel : 2,50991 %

2 - FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.

217 000 \$	2,00000 %	202 ¹
222 000 \$	2,05000 %	202 ²
227 000 \$	2,10000 %	202 ³
234 000 \$	2,15000 %	202 ⁴
2 004 000 \$	2,20000 %	202 ⁵

Prix : 98,50700

Coût réel : 2,55729 %

3 - VALEURS MOBILIÈRES BANQUE LAURENTIENNE INC.

217 000 \$	2,00000 %	202 ¹
222 000 \$	2,05000 %	202 ²
227 000 \$	2,10000 %	202 ³
234 000 \$	2,15000 %	202 ⁴
2 004 000 \$	2,20000 %	202 ⁵

Prix : 98,21162

Coût réel : 2,63252 %

Considérant que le résultat du calcul des coûts réels indique que la soumission présentée par la firme VALEURS MOBILIÈRES DESJARDINS INC. est la plus avantageuse.

À ces causes, M. Évans Potvin propose, appuyé par M. Luc Maltais :

Que le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

Que l'émission d'obligations au montant de 2 904 000 \$ de la Ville de Métabetchouan--Lac-à-la-Croix soit adjugée à la firme VALEURS MOBILIÈRES DESJARDINS INC.;

Que demande soit faite à ce dernier de mandater Service de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) pour l'inscription en compte de cette émission;

Que CDS agisse au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents, tel que décrit dans le protocole d'entente signé entre le ministre des Affaires municipales du Québec et CDS;

Que CDS procède au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le conseil autorise la directrice générale, M^{me} Marie-Hélène Boily à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « Autorisation pour le plan de débits préautorisés destiné aux entreprises »;

Que M. André Fortin, maire et M^{me} Marie-Hélène Boily, directrice générale soient

autorisés à signer les obligations visées par la présente émission, soit une obligation par échéance.

Adoptée à l'unanimité

4.1.7 008.01.2020 **RÉSOLUTION DE CONCORDANCE ET DE COURTE ÉCHÉANCE RELATIVEMENT À UN EMPRUNT PAR OBLIGATIONS AU MONTANT DE 2 904 000 \$ QUI SERA RÉALISÉ LE 27 JANVIER 2020**

Considérant que, conformément aux règlements d'emprunts suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Ville de Métabetchouan--Lac-à-la-Croix souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance, pour un montant total de 2 904 000 \$ qui sera réalisé le 27 janvier 2020, réparti comme suit :

Règlements d'emprunts #	Pour un montant de \$
83-2009	133 300 \$
68-2008	332 000 \$
82-2009	147 300 \$
166-2014	350 200 \$
152-2013	450 000 \$
147-2013	86 200 \$
202-2016	23 900 \$
198-2016	935 100 \$
231-2018	406 900 \$
231-2018	39 100 \$

Considérant qu'il y a lieu de modifier les règlements d'emprunts en conséquence;

Considérant que, conformément au 1^{er} alinéa de l'article 2 de la *Loi sur les dettes et emprunts municipaux* (RLRQ, chapitre D-7), pour les fins de cette émission d'obligations et pour les règlements d'emprunts numéros 68-2008, 166-2014, 152-2013, 202-2016, 198-2016 et 231-2018, la Ville de Métabetchouan--Lac-à-la-Croix souhaite émettre pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements.

À ces causes, M. Richard Lapointe propose, appuyé par M. Luc Maltais:

Que les règlements d'emprunts indiqués au 1^{er} alinéa du préambule soient financés par obligations, conformément à ce qui suit :

1. les obligations, soit une obligation par échéance, seront datées du 27 janvier 2020;
2. les intérêts seront payables semi-annuellement, le 27 janvier et le 27 juillet de chaque année;
3. les obligations ne seront pas rachetables par anticipation; toutefois, elles pourront être rachetées avec le consentement des détenteurs conformément à la Loi sur les dettes et les emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D-7);
4. les obligations seront immatriculées au nom de Service de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) et seront déposées auprès de CDS;
5. CDS agira au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents, tel que décrit dans le protocole d'entente signé entre le ministre des Affaires municipales du Québec et CDS;
6. CDS procédera au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le conseil autorise Marie-Hélène Boily, directrice générale à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « Autorisation pour le plan de débits préautorisés destiné aux entreprises »;
7. CDS effectuera les paiements de capital et d'intérêts aux adhérents par des transferts électroniques de fonds et, à cette fin, CDS prélèvera directement les

sommes requises dans le compte suivant :

C.D. DES CINQ-CANTONS
535 RUE ST-ALPHONSE
SAINT-BRUNO, QC
G0W 2L0

Que les obligations soient signées par le maire, M. André Fortin et la directrice générale, M^{me} Marie-Hélène Boily. La Ville de Métabetchouan--Lac-à-la-Croix, tel que permis par la Loi, a mandaté CDS afin d'agir en tant qu'agent financier authenticateur et les obligations entreront en vigueur uniquement lorsqu'elles auront été authentifiées;

Que, en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2026 et suivantes, le terme prévu dans les règlements d'emprunts numéros 68-2008, 166-2014, 152-2013, 202-2016, 198-2016 et 231-2018 soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de **cinq (5) ans** (à compter du 27 janvier 2020), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

Adoptée à l'unanimité

4.2		GESTION DU TERRITOIRE
4.2.1	009.01.2020	AUTORISATION DE SIGNATAIRES - CONTRAT DE RÉTROCESSION D'UN TERRAIN RÉSIDENTIEL À INTERVENIR AVEC M. MICHAEL TURCOTTE ET MME KARINE MARCOTTE - 520, RUE DES PRÉS

M. Martin Voyer propose, appuyé par M. Évans Potvin :

D'autoriser M. M. André Fortin, maire et M. Mario Bouchard, greffier à signer pour et au nom de la Ville de Métabetchouan-Lac-à-la-Croix un contrat de rétrocession d'un terrain résidentiel à intervenir avec M. Michael Turcotte et M^{me} Karine Marcotte au 520, rue des Prés, lot 5 494 294 au cadastre du Québec. Ce contrat fait partie intégrante du procès-verbal.

Adoptée à l'unanimité

4.2.2	010.01.2020	AUTORISATION DE SIGNATAIRES - ENTENTE D'ÉVALUATION POUR DES TRAVAUX MAJEURS À INTERVENIR AVEC HYDRO-QUÉBEC - PROLONGEMENT DES INSTALLATIONS ÉLECTRIQUES DÉVELOPPEMENT DOMICILIAIRE DOMAINE DU PLATEAU
-------	--------------------	--

M. Richard Lapointe propose, appuyé par M. Luc Maltais :

D'autoriser M. Mario Bouchard, greffier à signer pour et au nom de la Ville de Métabetchouan--Lac-à-la-Croix une entente d'évaluation pour des travaux majeurs à intervenir avec Hydro-Québec dans le cadre du prolongement des installations électriques du développement domiciliaire domaine du Plateau, laquelle entente fait partie intégrante du procès-verbal;

D'autoriser le paiement des frais totalisant la somme de 27 424 \$ plus les taxes applicables, le tout tel que décrit à l'annexe 1 de l'entente et d'approprier cette somme au Règlement d'emprunt n° 198-2016.

Adoptée à l'unanimité

4.2.3	011.01.2020	RENOUVELLEMENT D'UNE ENTENTE AVEC LE SERVICE D'AIDE À LA RÉNOVATION PATRIMONIALE (SARP)
-------	--------------------	--

M. Martin Voyer propose, appuyé par M. Évans Potvin :

D'autoriser M^{me} Marie-Hélène Boily à signer pour et au nom de la Ville de

Métabetchouan—Lac-à-la-Croix une entente avec le Service d'aide à la rénovation patrimoniale pour les années 2020-2021-2022, le tout pour un engagement de 2 à 9 consultations réparties sur les 3 années aux coûts suivants :

	Résidentiel	Commercial ou autre
2020:	651 \$	1 149 \$
2021:	658 \$	1 160 \$
2022:	664 \$	1 172 \$

Adoptée à l'unanimité

4.3 **CULTURE, TOURISME, LOISIRS ET QUALITÉ DE VIE**

4.3.1 **012.01.2020 OCTROI D'UN CONTRAT À MAGECO CONSULTANTS INC. - SERVICES PROFESSIONNELS DANS LE CADRE DU PROJET DE DÉVELOPPEMENT D'UNE FOSSE À NEIGE À L'ARÉNA**

M. Luc Maltais propose, appuyé par M. Martin Voyer :

D'accorder à Mageco consultants inc. le contrat de services professionnels afin de préparer un estimé budgétaire des coûts de travaux pour la construction d'une fosse à neige à l'aréna dans le cadre d'une demande de subvention à être déposée. Le contrat est d'environ 20 heures pour une somme approximative de 2 500 \$ plus les taxes applicables, le tout tel que décrit dans l'offre de services du 7 janvier 2020.

Adoptée à l'unanimité

4.3.2 **013.01.2020 OCTROI D'UN CONTRAT À M. LAVAL CARON - MISE À NIVEAU DU CONCEPT DU MOBILIER DE RESTAURATION À L'ARÉNA ET DÉCORATION**

M. Martin Voyer propose, appuyé par M. Richard Lapointe :

D'accorder à M. Laval Caron, dans le cadre d'une demande de subvention à être déposée, le contrat de préparation d'un concept aux fins de renouveler le mobilier de la zone restauration à l'aréna pour un budget maximal de 1 500 \$ excluant les taxes applicables.

Adoptée à l'unanimité

4.3.3 **014.01.2020 ADOPTION DU RAPPORT FINANCIER 2019-2020 DE LA ROUTE VERTE DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'AIDE AUX INFRASTRUCTURES DE TRANSPORT ACTIF - VÉLOCE III**

M. Richard Lapointe propose, appuyé par M. Martin Voyer :

D'adopter, dans le cadre du Programme d'aide aux infrastructures de transport actif Véloce III, le rapport financier 2019-2020 pour l'entretien de la Route verte et de ses embranchements du ministère des Transports. Ce rapport fait partie intégrante du procès-verbal.

Adoptée à l'unanimité

4.4 **RAPPORT DES ACTIVITÉS DU CONSEIL**

M. André Fortin et les conseillers municipaux déposent et présentent le rapport des activités du conseil :

- Représentations à la soirée reconnaissance des employés de la Ville
- Réunion Festi-Vélo
- Réunions prévisions budgétaires 2020

- Conseil d'administration Camp Musical du Saguenay-Lac-Saint-Jean
- Comité administration et développement
- Souper des fêtes Office municipal d'Habitation
- Rencontre avec Rio Tinto Alcan inc.
- Comités de vérification des comptes de la Ville
- Comité ASRP
- Réunion Corporation de développement
- Rencontre pour le renouvellement du bail du centre récréotouristique le Rigolet
- Conseil d'administration Centre d'interprétation de l'agriculture et de la ruralité
- Séances extraordinaires sur les prévisions budgétaires
- Réception des fêtes Régie intermunicipale de sécurité incendie - secteur Sud
- Rencontre Destination Lac-Saint-Jean
- Conseil d'administration Route Verte
- Rencontre du député Éric Girard
- Rencontre de mobilisation sur l'aluminium au Complexe Jacques Gagnon
- Mise au jeu tournoi Novice
- Table de concertation Séminaire Marie-Reine-du-Clergé
- Vœux de la nouvelle année messe du Nouvel An

4.4.1 **REPRÉSENTATION DU CONSEIL MUNICIPAL, DONS ET SUBVENTIONS**

Aucune demande.

5. **DÉPÔT DE LA CORRESPONDANCE**

Aucune correspondance.

6. **AFFAIRES NOUVELLES**

Aucun point.

7. **PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS**

Questions et commentaires sur les sujets suivants :

- Entente avec le concessionnaire du centre récréotouristique le Rigolet
- Heures pour le patinage libre de l'aréna

8. **LEVÉE DE LA SÉANCE**

À 19 h 42, l'ordre du jour étant épuisé, M. Évans Potvin propose que la présente séance soit levée.

André Fortin, maire

Maryse Tremblay, greffière adjointe